



Blocage paiement crédit immobilier

Par **JACQUET ANNE**, le **22/02/2010** à **16:16**

Bonjour,
quelle est la procédure à suivre pour faire une demande de blocage d'un crédit immobilier ?
Nous sommes en effet dans l'incapacité de payer nos mensualités actuellement :
- plus de travail pour mon compagnon (en activité libérale)
- je travaille déjà beaucoup (en activité libérale aussi)
- nous nous séparons (concubinage avec 2 enfants)
- le crédit immobilier de France nous propose un échéancier mais avec des agios et pas de blocage temporaire possible.
- la maison n'est pas louable au prix correspondant aux mensualités de notre crédit.
- la vente de la maison est en cours, mais vu la conjoncture... pas d'acheteurs en vue.
A-t-on besoin d'un avocat ? Le tribunal nous a dit que non.
Quel courrier ?
Quelles pièces justificatives ?
Merci bien de vos conseils.
Anne JACQUET